

Assemblée Générale de l'AMV 88

Samedi 4 novembre 2017 - Epinal

Rapport d'activité

A
G
2
0
1
7

SOMMAIRE

Assemblée Générale
4 novembre 2017

R APPORT D'ACTIVITE

• Les instances de l'AMV 88	1
• La formation et l'information	6
• Les déplacements des élus	7
• Le service juridique	8
• Les interventions	9
• Les publications	10
• Autres actions	12
• Remerciements	14





- Assemblée Générale
- Bureau
- Conseil d'Administration
- Commissions

- Assemblée Générale

LES INSTANCES DE L'AMV 88

→ **Assemblée Générale**

en date du 5 novembre 2016

*Une AG sous le signe
de l'attractivité de nos territoires*

Le thème retenu pour 2016 s'est décliné sous forme de reportages vidéos, soulignant le dynamisme des collectivités vosgiennes au travers de réalisations dans différents domaines :

- Protection de l'environnement : CC Bruyères-Vallons des Vosges
- Sauvegarde du patrimoine : communes de Valfroicourt et Villers
- Lutte contre la désertification médicale : commune de Corcieux
- Soutien des associations sportives : commune d'Epinal
- Accompagnement du développement touristique : CC du Pays des Abbayes et commune de Moyenmoutier
- Développement de l'offre culturelle : CC du Bassin de Neufchâteau
- Accompagnement du développement économique : commune de Les Voivres
- Mobilisation des citoyens : communes de Rugney, Fontenay et Chaumousey

Cette assemblée générale a été également l'occasion du lancement officiel du nouveau site Internet de l'AMV 88.

Ce fut aussi dans ce cadre que Claude PHILIPPE, Chevalier de la Légion d'Honneur et Médaillé Militaire, a remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à Anne FERRETTI, Directrice de l'AMV 88.

Le compte rendu, les reportages et tous les documents se rapportant à cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.



■ Bureau et Conseil d'Administration

→ **Réunions des membres du Bureau**

en date du 15 décembre 2016

Ordre du jour

- Assemblée générale du 5 novembre 2016
- Placement financier Crédit Mutuel
- Site internet
- Plateforme unique de renseignements et communication
- Actions de formation et d'information 2017
- Présentation du programme "Habiter mieux" en partenariat avec la DDT
- Questions diverses

en date du 9 mars 2017

Ordre du jour

- Assemblées générales 2016 et 2017
- Format du déplacement "clés en mains" au Congrès de l'AMF
- Site internet
- Plateforme unique de renseignements
- Questions diverses

en date du 31 mai 2017

Ordre du jour

- Assemblée générale du 4 novembre 2017
- Plateforme unique de renseignements
- Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)
- Questions diverses

en date du 20 septembre 2017

Ordre du jour

- Assemblée générale du 4 novembre 2017
- Congrès de l'AMF du 21 au 23 novembre 2017
- Plateforme unique de renseignements
- Editions de l'AMV 88
- Finances des communes
- Questions diverses

Les membres du Bureau

- Président* : Dominique PEDUZZI
Vice-Président : Henri VOUAUX
Vice-Président : Elisabeth KLIPFEL
Vice-Président : Stessy SPEISSMANN
Vice-Président : Jean-Luc MUNIERE
Vice-Président : Jean RICHARD
Vice-Président : Estelle CLERGET
Secrétaire Général : Michel BALLAND
Secrétaire Général Adjoint : Claude PHILIPPE
Trésorier : Christian DEMANGE
Trésorier Adjoint : Michel DEMANGE



→ **Rencontre des membres du Bureau avec M. le Préfet des Vosges**

en date du 26 avril 2017

Ordre du jour

- Conséquences des fusions de communes et communautés
- Prévention de la radicalisation
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
- Devoir de réserve en période électorale
- Questions diverses

en date du 18 octobre 2017

Ordre du jour

- Gestion planifiée des communes et des intercommunalités
- Conférence Nationale des Territoires
- Relations entre les services de l'Etat et l'AMV 88
- Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage des Vosges
- Transfert des compétences "eau" et "assainissement"
- Questions diverses

→ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 9 mars 2017

Ordre du jour

- Assemblées générales 2016 et 2017
- Format du déplacement "clés en mains" au Congrès de l'AMF
- Site internet
- Plateforme unique de renseignements
- Contrat local d'engagement
- Questions diverses

en date du 20 septembre 2017

Ordre du jour

- Accueil de nouveaux administrateurs
- Assemblée générale du 4 novembre 2017
- Congrès de l'AMF du 21 au 23 novembre 2017
- Plateforme unique de renseignements
- Editions de l'AMV 88
- Finances des communes
- Réseau des correspondants communaux de sécurité routière
- Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration

AUBERT Dominique	HUNG Stanislas
BALLAND Michel	KLIPFEL Elisabeth
BARTH Annie-Marie	LAGARDE Daniel
BASTIEN Pierre	LAGARDE Patrick
BERTRAND Michel	LARUELLE Jacques
CLERGET Estelle	LECLERC Lionel
CLOCHEY Alain	LEJAL André
COLIN Gérard	MAILLARD Dominique
COLIN Robert	MAILLARD René
COMESSE-DAUTREY Colette	MARCHAL Marie
COUSOT Jean-Luc	MARCOT Véronique
CRONEL Roger	MATHIS William
CUNAT François	MICHEL Jean-Marie
DEMANGE Christian	MIDON Daniel
DEMANGE Michel	MUNIERE Jean-Luc
DESERVNES Yves	NICOLAS Claude
DOUSTEYSSIER Jean-Claude	PEDUZZI Dominique
DREVET Frédéric	PETIT Christian
DUBOIS Gilles	PHILIPPE Claude
DUTHEIL Gisèle	PIERRAT Benoît
EURIAT Thierry	RICHARD Jean
FINSTAD-MILION Krista	ROBINET Francis
FOURNIER Michel	ROUSSEL Alain
GEORGES Christian	SAUVAGE Guy
GEORGES Jean-Michel	SAVAGE Christian
GRANDCLERC Alain	SCHLACHTER Charles
HAMANN Josiane	SPEISSMANN Stessy
HARENZA Christian	STAPPIGLIA Denise
HATIER Maurice	THIRIAT Daniel
HESTIN Jacques	VILMAIN Jocelyne
HINGRAY Jean	VOUAUX Henri
HUIN Denis	WILLEMIN Jenny

Référents au sein du Bureau et du Conseil d'Administration

Elisabeth KLIPFEL :
référente "communes rurales"

Michel DEMANGE :
référent "communes de 2 000 à 5 000 habitants"

Stessy SPEISSMANN :
référent "communes de plus de 5 000 habitants"

Jean-Luc MUNIERE :
référent "intercommunalités"

Claude PHILIPPE :
référent "viabilité hivernale"

Michel BALLAND :
référent "centrale d'achat"

Christian PETIT :
référent "plan abeilles et insectes pollinisateurs"



■ Commissions



**Président
Alain ROUSSEL**

→ **Commission DETR** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

La DETR est appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La commission DETR s'est réunie le 29 novembre 2016 sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Maire de CLAUDON, afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de cette DETR en 2017.



Les catégories et les fourchettes de taux retenues pour 2017 sont les suivantes :

La commission s'est réunie ensuite les 10 mars, 18 mai et 13 juillet 2017 afin d'examiner les projets dont le montant de la subvention était supérieur à 150 000 euros.

→ **Commission de la Centrale d'Achat**

La Commission de la Centrale d'Achat de l'AMV 88 s'est réunie en début d'année, afin de sélectionner les fournisseurs 2017, dans les domaines d'achat suivants :

- produits d'hygiène et d'entretien ;
- sacs poubelles ;
- ramettes - enveloppes - classement ;
- fournitures scolaires ;
- manuels scolaires ;
- produits "espaces verts" (engrais, terreaux, paillage) ;
- peintures routières ;
- compteurs d'eau.



Chaque année, environ 1 000 commandes sont passées par les collectivités vosgiennes, principalement dans les domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes - enveloppes - classement". Plus d'un tiers des adhérents de l'AMV 88 utilisent la Centrale d'Achat.

Rappel : les bons de commande sont adressés par mail aux adhérents de l'AMV 88 chaque année, début février. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'Association (accès réservé aux adhérents).



**Membre du Bureau référent
Michel BALLAND**

catégories et fourchettes de taux pour 2017

CATEGORIES d'OPERATIONS SUBVENTIONNABLES	FOURCHETTES DE TAUX
<p>1. Développement économique - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus. Les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets touristiques, - bâtiments-relais, réhabilitation de sites et bâtiments, - Extension et amélioration de zones d'activités existantes, liées impérativement à un projet concret et avéré à impact intercommunal, - Création d'infrastructures et d'aménagements au bénéfice de la mobilisation de la ressource forestière (dans la limite de 10% du montant des subventions accordées au titre de cette catégorie). 	<p>10 % à 40 %</p>
<p>2. Développement social et d'intérêt local - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus. Les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - multiples ruraux, - maisons des associations à impact intercommunal, - maisons des services publics à impact intercommunal, - maisons de santé en fonction du zonage régional et de la validation du comité de sélection régional à impact intercommunal, - équipements sportifs et culturels à impact intercommunal (y compris restructuration), - structures d'accueil de la petite enfance à impact intercommunal. 	<p>20 % à 40 % Plafond : 600 000 € de dépense subventionnable</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Recycleries et ressourceries 	<p>20 % à 40 % Plafond : 400 000 € de dépense subventionnable</p>
<p>3. Aménagement de communes</p> <p>a) études et/ou travaux visant à améliorer l'environnement et/ou le cadre de vie : acquisition/démolition de bâtiments, aménagements qualitatifs de l'espace public. Demeurent exclues les dépenses de voiries et de réseaux divers,</p> <p>b) études et/ou travaux visant l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'une stratégie globale de réhabilitation des espaces bâtis anciens.</p>	<p>30 % à 40 %</p>
<p>4. Sécurité</p> <p>a) Travaux d'investissement pour la mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur, au vu du rapport de la commission de sécurité ou d'un organisme de contrôle agréé, des bâtiments communaux existants, des équipements scolaires et sportifs communaux existants,</p> <p>b) Travaux de désamiantage des bâtiments communaux,</p> <p>c) Mise en valeur et sécurisation des passages pour piétons,</p> <p>d) Mise en sécurité des écoles (sécurité incendie, mise aux normes)</p>	<p>30 % à 40 %</p>
<p>5. Accessibilité</p> <p>a) Etude de plan global d'accessibilité, étude diagnostic des bâtiments ERP, PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), au niveau intercommunal ou groupement de communes,</p> <p>b) Travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux (1 dossier par commune).</p>	<p>30 % à 35 % 30 % à 40 % Plafond : 25 000 € HT de dépense subventionnable</p>
<p>6. Réhabilitation ou création de logements</p> <p>a) Réhabilitation ou création de logements dans un bâti existant sous réserve d'une analyse qualitative et quantitative de la vacance du logement locatif global dans la commune</p> <p>b) Réhabilitation ou création de logements, en centre-bourg ou centre-village, dans un bâti existant ou utilisant l'espace d'un ancien bâti, de logements adaptés pour personnes âgées ou en situation de handicap sous réserve de la présence dans le projet de services minimums à destination de ces publics (restauration, permanence d'une assistance sociale, etc.)</p>	<p>30 % à 40 % (plafond 3 000 €/m²)</p>
<p>7. Ecoles et périscolaire</p> <p>a) Restructuration complète ou, à défaut, construction s'inscrivant impérativement dans une logique de cohérence territoriale en prenant en compte l'évolution de la démographie scolaire et le contexte local (densité, éloignement, transport des élèves, etc) après accord de la direction des services départementaux de l'Education Nationale. (Plafond de 3 000 € au m²)</p> <p>b) Dépenses de premier équipement des classes primaires liées à des opérations de restructuration ou de construction.</p> <p>c) Périscolaire : restructuration ou construction de bâtiments pour création, rénovation ou extension de cantine ou accueil périscolaire.</p> <p>d) Equipement numérique global de l'école ou d'une classe dans un projet pluriannuel (plafond de 5 000 euros par classe, à multiplier par le nombre de classes à équiper)</p>	<p>30 % à 40 %</p>

LA FORMATION et L'INFORMATION



- 9 journées de formation
- 5 réunions d'information
- 564 participants

→ LA FORMATION

260 élus ont suivi les sessions proposées par l'AMV 88, dans le cadre de son programme de formation.

Thèmes abordés :

- La mise en place du budget
- Préparer un discours ou une intervention orale
- Les fiches de poste et les entretiens d'évaluation dans la fonction publique territoriale, en partenariat avec le CDG88 et le CNFPT
- La fusion des EPCI à fiscalité propre : conséquences pour les EPCI et pour les communes
- La prise de parole en public
- Evaluation juridique et financière des transferts de compétences entre EPCI et communes
- Prévenir et gérer les conflits
- Les marges de manœuvre financières et fiscales des communes et des EPCI
- Le régime indemnitaire et le recrutement dans la fonction publique territoriale, en partenariat avec le CDG88



→ L'INFORMATION

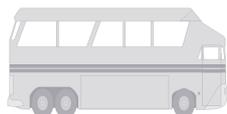
Cinq réunions d'information ont été organisées, en partenariat avec différents organismes :

- **le prélèvement à la source et les valeurs locatives**, en partenariat avec la DDFIP
- **la GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), en partenariat avec le CD88, et animée par DDT, la DREAL, les Agences de l'eau et l'EPTB
- **la digitalisation**, en partenariat avec ORANGE
- **Matinale de la sécurité : tout savoir sur les travaux à proximité des réseaux**, en partenariat avec GRDF
- **Rencontre Ordre des Avocats du Barreau d'Epinal et Elus sur le thème de la "gestion et la protection du patrimoine de la commune"**

304 élus ont participé à ces séances d'information.

■ A SUIVRE ...

Une réunion d'information sur les SCOT dans les Vosges se tiendra le 11 décembre prochain.



LES DEPLACEMENTS DES ELUS

→ La route vosgienne de l'énergie

En partenariat avec EDF, la 8^e édition de la Route vosgienne de l'énergie s'est tenue le 14 septembre dernier et a réuni 38 participants. La matinée était consacrée à la visite du **parc éolien de BELFAYS**, situé sur le territoire des communes vosgiennes de La Grande-Fosse et Châtas et de la commune bas-rhinoise de Saales. Les participants ont ainsi pu découvrir les installations du parc, commentées par le responsable d'affaire d'EDF Energies Nouvelles et par M. Bernard MAETZ, Maire de LA GRANDE FOSSE.

Une présentation sur le thème des **innovations en matière d'éclairage public** était également au programme en deuxième partie de journée.



■ *A suivre*

Le 100^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 21 au 23 novembre 2017 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris, avec pour thème général :

"Réussir la France avec ses communes"

A noter : le renouvellement des instances de l'AMF (présidence, bureau et comité directeur) à l'occasion de ce 100^e congrès.

L'AMV 88 continue d'organiser le déplacement et le séjour "clés en mains" pour les élus municipaux et intercommunaux qui souhaitent y participer.



LE SERVICE JURIDIQUE



LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Sur le fond

Les questions soumises au Service juridique sont le reflet du vaste champ d'interventions des collectivités vosgiennes : droit de l'urbanisme, exercice des pouvoirs de police du maire, fonctionnement des intercommunalités, transferts de compétences, voirie communale, marchés publics, formation des élus, etc...

Sur la forme

Les échanges écrits avec les adhérents se font principalement par voie dématérialisée (saisies et réponses par mail).



Le contact direct avec les juristes est maintenu : ces dernières recontactent généralement les demandeurs par téléphone pour obtenir des compléments d'information ou pour s'assurer que les éléments de réponse figurant dans les mails ont bien été appréhendés.

Sur les délais

En raison d'un effectif réduit, le service juridique a connu des difficultés fin 2016 et début 2017, pour répondre aux demandes de ses adhérents. La situation est ensuite revenue à la normale avec des délais de traitement stables par rapport aux années précédentes : avec des envois documentaires (réponse par mail) effectués dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande et des dossiers complexes (réponse par courrier) traités dans un délai qui varie (selon la difficulté et l'encombrement du Service) entre une à trois semaines.



e-Service juridique

Traditionnellement, avant chaque Assemblée Générale, l'AMV 88 publiait un recueil des consultations juridiques réalisées tout au long de l'année écoulée, "l'ABC Maire 88". Depuis novembre 2016, date de mise en ligne du nouveau site Internet de l'AMV 88, le travail des deux juristes est désormais accessible, en instantané, dans la rubrique "Base documentaire juridique".

Muni de ses codes d'accès, chaque adhérent peut ainsi consulter des fiches qui font le point sur la réglementation en vigueur, des réponses ministérielles et des décisions de justice qui sont sélectionnées pour leur intérêt et leur actualité. La base documentaire comporte 18 sous-rubriques :

- Animaux ;
- Assainissement ;
- Cimetière ;
- Conseil municipal ;
- Eau ;
- Ecole ;
- Elections ;
- Environnement ;
- Fonction publique ;
- Gestion du domaine ;
- Intercommunalité ;
- Marchés publics ;
- Pouvoirs de police ;
- Procédure de péril ;
- Statut de l'élu ;
- Urbanisme ;
- Vie communale ;
- Voirie.

En lien avec le dossier de l'Infos 515, trois sous-rubriques de la base documentaire sont d'ores et déjà entièrement développées : animaux, cimetière communal et procédures de péril.

Les juristes continuent de travailler sur l'alimentation des autres sous-rubriques.



RELATIONS

MAIRES / PROCUREUR / SERVICES D'ENQUÊTE

Le Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête, signé le 19 mai 2006 à Épinal, n'a pas été actionné cette année.

Rappel : dans le cadre du Protocole, les élus vosgiens disposent de documents dits "fiches navettes" qui leur permettent d'attirer l'attention des services d'enquête (police ou gendarmerie) et du Parquet d'Epinal sur un dossier particulier ou d'obtenir des informations sur une plainte en cours de traitement.

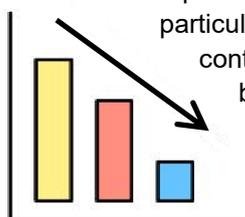
Le Protocole et ses 3 "fiches navettes" sont téléchargeables depuis le site Internet de l'AMV88 (*rubrique : Service / Conseil juridique / Protocole en cas d'agression d'un élu vosgien*).



LES INTERVENTIONS

Depuis la dernière assemblée générale, Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, est intervenu auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France (AMF), sur différents sujets :

- en novembre 2016, intervention auprès de l'AMF et du Fonds de Solidarité : demande pour obtenir des ajustements suite à la **dématérialisation des déclarations au Fonds de Contribution de Solidarité**.
- en décembre 2016, intervention auprès de l'AMF, des Parlementaires et du ministre des Affaires sociales et de la Santé : alerte au sujet de la **désertification médicale en milieu rural**.
- en février 2017, intervention auprès du Procureur de la République au sujet des constructions réalisées en infraction au **code de l'urbanisme**, en insistant sur la nécessité d'obtenir des condamnations pénales exemplaires, afin d'obtenir un effet dissuasif.
- en mars 2017, intervention auprès de l'AMF pour attirer l'attention sur la **mise à l'écart des associations de maires et présidents de communautés dans certaines actions liées à l'intercommunalité**, et d'une façon plus générale sur les circuits d'information entre les Associations départementales d'élus, les communes et les intercommunalités.
- en mars 2017, intervention auprès du Préfet des Vosges au sujet de la **baisse de produits de la taxe d'habitation**. Ce manque de ressources est particulièrement préjudiciable dans un contexte où la baisse des dotations budgétaires de l'Etat vers les collectivités est toujours plus prononcée.
- en juin 2017, demande de précisions auprès de l'AMF, au sujet des conditions de **mise à disposition de salles communales aux familles qui souhaitent organiser des funérailles civiles**.
- en juillet 2017, intervention auprès des instances de l'AMF sur la **baisse des dotations**.
- en août 2017, échanges avec l'AMF et le Préfet, concernant la **remise en cause brutale des contrats aidés** et les graves difficultés engendrées par leur non renouvellement, notamment pour la rentrée scolaire.
- en septembre 2017, intervention auprès de l'AMF au sujet du **démarchage à caractère religieux** au domicile des particuliers.
- en octobre 2017, demande auprès de l'AMF pour obtenir des précisions au sujet du **financement des extensions du réseau public d'électricité** (article L 342-11 5° du code de l'énergie).
- en octobre 2017, intervention auprès de l'AMF et des Parlementaires, pour demander une révision de la disposition concernant le **transfert obligatoire, prévu par la loi NOTRe, des compétences "eau" et "assainissement" au EPCI**, à compter du 1^{er} janvier 2020.



LES PUBLICATIONS

- **Plaquette de présentation de l'AMV 88**
- **Infos 515**
- **Annuaire des maires des Vosges**
- **Recueil questions/réponses**
- **Tableau de la fiscalité locale**
- **Fiches thématiques**
- **Petit Gibus**

Plaquette de présentation de l'AMV 88



Missions, instances, équipe, coordonnées...

Infos 515

Le bulletin d'information de l'AMV 88 paraît tous les deux mois. Il est également consultable sur le site Internet de l'AMV 88 www.maires88.asso.fr

Un groupe de travail réfléchit actuellement à une évolution de cette publication, avec notamment un nouveau nom et un autre visuel.



Infos 515
Juillet / Août 2017
n° 184

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES

Donner 2 et 3
Les chiens dangereux

INFOS COLLECTIVITES 4 à 7
Petites annonces
Agenda
Informations pratiques

REGLEMENTATION 8
Droit d'exploitation d'une image
Automatisation d'interventions à Proximité des Maires (APPM)
Prévention des risques liés aux outils et aux zones empiètes

JURISPRUDENCE 9
Estimation d'un agent pour déviation et non respect des règles d'hygiène
Plus de période d'essai pour un contrat après sa mise à disposition
Le maire doit réviser la circulation sur un chemin rural
Régus de dégrèvement de la taxe foncière

QUESTIONS / REponses 10
Une réduction de 50% d'impôt payable pour les nouveaux payeurs est-elle envisageable ?
Le maire peut-il exiger que l'accès vers le vote publique s'effectue en un endroit déterminé ?
Élément patrimonial dans une commune : peut-on en faire la preuve ?

REVUE DE PRESSE 11
Revue de presse / Index de référence des liens

Interview
Monsieur Dominique ALBERT
Maire d'ALLAMONT

amv88
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES
AMV 88 - 8 rue de la Préfecture - 88000 EPINAL Cedex 9
Téléphone 03 29 29 29 29 - Fax 03 29 29 29 29 - Courriel : amv88@voies.fr - Site : www.maires88.asso.fr
Semaine 01/17 - Juillet / Août 2017 - page 1

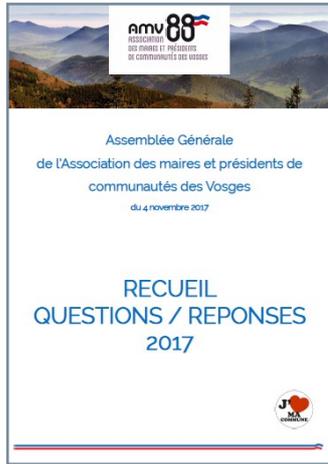
Annuaire des Maires des Vosges Mise à jour n° 2

La deuxième mise à jour de l'annuaire des Maires des Vosges, avec notamment l'actualisation des données concernant les communautés vosgiennes et le Conseil Régional du Grand Est, a été envoyée début juin 2017.



Recueil questions/réponses

Le "Recueil questions/réponses" regroupe les questions que les maires et les présidents de communautés souhaitent poser sur des thèmes d'intérêt général et les réponses des instances ou personnalités sollicitées par nos soins (Préfet et services de l'État, Président du Conseil Départemental et services du Département, Association des Maires de France...). Ce document est remis à chaque participant, le jour de l'Assemblée Générale de l'AMV 88.



amv88
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES

Taux des quatre taxes directes locales, effort fiscal, potentiel fiscal, potentiel financier et mètres de voirie par habitant dans les communes vosgiennes

Année 2016

Adresse des locaux : 17 Avenue Gambetta à Epinal
Adresse postale : 7 rue de la Préfecture - 88000 EPINAL Cedex 9
Tél : 03 29 29 29 29 - Fax : 03 29 29 29 29 - Courriel : amv88@voies.fr - Site : www.maires88.asso.fr

Tableau de la fiscalité locale

Réalisé annuellement, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque maire et président de communauté, par mail, en février 2017. Ce document est également consultable sur le site internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).

Les fiches thématiques

Par leur format et leur approche très synthétique, elles sont très appréciées par les élus vosgiens. Deux fiches réflexes ont été publiées en 2017 :

- Janvier : "la rénovation énergétique des logements",
- Août : réactualisation de la fiche réalisée en 2013 "Gestion d'une occupation illicite de terrain par les gens du voyage".



Petit Gibus

Cette publication est un magazine ludo-éducatif à destination des élèves du primaire. Elle explique par un langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Elle est distribuée dans les écoles et réalisée à l'initiative de l'AMV 88, en collaboration avec les Editions Gibus. Chaque trimestre scolaire, environ 1 500 exemplaires sont distribués aux élèves dans la cinquantaine de collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement.....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2016/2017 :

- Novembre 2016 : "Dis, c'est quoi ton travail ?"
- Février 2017 : "Les élections"
- Mai 2017 : "Tous en scène ! La culture"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2017/2018 :

- Novembre 2017 : "La cantine de Petit Gibus"
- Février 2018 : "Juste, pas juste... la justice"
- Mai 2018 : "Attention danger... les premiers secours"



AUTRES ACTIONS

- Rencontres
- Enquêtes
- Partenariats
- Réseaux

RENCONTRE SUR LE THEME DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de la poursuite de l'action démarrée en 2015 sur les conséquences des installations des gens du voyage, l'AMV 88 a organisé, le 3 avril 2017, une réunion avec les collectivités concernées et les instances compétentes (Directeur de Cabinet de la Préfecture, Procureur de la République, Agence Régionale de Santé, Forces de l'ordre). Son but était de faire remonter les difficultés rencontrées par les élus, afin de gérer les installations illicites et de tenter de trouver une solution aux problèmes de coûts que provoque l'arrivée des gens du voyage sur le territoire des communes.

REUNION AVEC LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX

Rencontre annuelle d'information et d'échanges organisée par l'AMV 88 avec les différents syndicats mixtes départementaux et l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DES VOSGES

Après la refonte de la carte intercommunale, l'AMV 88 a souhaité réunir les Présidents des communautés de communes et d'agglomération des Vosges, le 7 septembre 2017. Le but était de faire le point sur les conséquences générées par les nouveaux périmètres, et d'adapter les services à leur apporter.

ENQUÊTE SUR LES CONTRATS AIDÉS

Suite à l'annonce brutale de la remise en cause des contrats aidés et des répercussions de cette décision au niveau de l'organisation de certains services assurés par les collectivités locales, l'AMV 88 a lancé une enquête en août dernier auprès de ses adhérents. Les résultats de cette enquête ont été remis à l'AMF et aux services préfectoraux.

Les résultats des enquêtes sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88

ENQUÊTE SUR LE RECouvreMENT DES DÉFAUTS DE PAIEMENT

Les difficultés liées au recouvrement des défauts de paiements des administrés atteignent des proportions très importantes pour un certain nombre de collectivités vosgiennes. Afin d'avoir des éléments précis devant servir de base de travail entre l'AMV 88 et la DDFIP des Vosges, une enquête a été lancée en février 2017.

ENQUÊTE SUR LA BAISSÉ DES DOTATIONS

Au cours de l'été 2017, l'AMF a été alertée par l'AMV 88 et plusieurs autres associations départementales de maires sur des difficultés rencontrées dans l'octroi de dotations (DETR -Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux-, FSIL -Fonds de Soutien à l'Investissement Local-, ...). En effet, le décret n°2017-1182 du 20 juillet 2017, portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, a annulé 50 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 209 millions d'euros de crédits de paiement inscrits sur le programme "Concours financiers aux communes et groupements de communes" destinés au financement de la DETR et de la DSIL en 2017. A la demande de l'AMF, afin qu'elle ait une photographie de la situation la plus précise possible, l'AMV 88 a lancé une enquête auprès de ses adhérents sur leurs demandes de subventions en cours.

LES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AMV 88 a participé à l'opération "LES LAURIERS DES COLLECTIVITES LOCALES" dont l'objectif était de valoriser des réalisations originales et efficaces dans plusieurs domaines d'action des collectivités. Les projets ont été récompensés lors d'une cérémonie au Centre des Congrès d'Epinal, le 21 septembre 2017. Cet événement a été organisé par le groupe Le Républicain Lorrain / L'Est Républicain / Vosges Matin, en collaboration avec l'AMV 88, l'AMR 88 et de nombreux autres partenaires.



LES CORRESPONDANTS LOCAUX DE SECURITE ROUTIERE

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

L'AMV 88 poursuit sa collaboration avec les services de l'Etat dans le cadre du Réseau des Correspondants Communaux de Sécurité Routière (CCSR), mis en place en 2015.

A ce jour, 322 communes vosgiennes ont désigné un CCSR. Ce sont des interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, pour toutes les questions relatives à la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructures ou de prévention. En 2017, trois formations concernant "l'organisation d'une action de sécurité routière" ont été proposées. Ces rencontres ont eu lieu : le 5 octobre à ARCHES, le 19 octobre à GRANGES-AUMONTZEY et le 23 octobre à VITTEL. A cette occasion, différents partenaires (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord Est, Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale, Prévention Routière, Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public des Vosges, Conseil départemental des Vosges, Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie...) avaient installé des stands, et les participants ont pu aller à leur rencontre, poser des questions, et réaliser des essais avec les différents outils mis à leur disposition : logiciel de simulation d'alcoolémie, simulateurs voiture et "2 roues"...

Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de s'inscrire au sein de cette démarche, en faisant connaître à l'AMV 88, les nom et coordonnées de la personne désignée à cet effet.

Contact : Agnès TAVARES - 03 29 29 88 22 - atavares@vosges.fr

CONVENTIONS DE PARTENARIAT



Les conventions de partenariat ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information

Les partenaires conventionnés en 2017 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GRDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont en cours avec des organismes institutionnels :

- Préfecture des Vosges,
- Groupement de Gendarmerie des Vosges,
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges et Syndicat Mixte Départemental d'Informatisation Communale pour la dématérialisation des marchés publics,
- Conseil départemental des Vosges et Orange pour la "Charte Qualité Réseau",
- Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges,
- Direction Départementale des Territoires (lutte contre la précarité énergétique),
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges (Convention cadre ruralité).



LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

L'AMV 88 est toujours très sollicitée pour désigner des représentants au sein de différentes structures nationales, régionales ou départementales. On comptabilise à ce jour 153 commissions, comités et autres groupes de travail, pour 501 sièges de représentants (titulaires et suppléants).

LE SITE INTERNET

Le nouveau site Internet de l'AMV 88 regroupe l'ensemble des activités et services de l'Association. Il permet également à chaque adhérent de mettre à jour sa fiche dans la partie consacrée à l'annuaire des maires et présidents de communauté. De nombreuses informations sont disponibles en ligne : l'Infos 515, les comptes-rendus d'assemblée générale, les bons de commande de la centrale d'achat, les actualités juridiques, le calendrier des prochaines réunions... En page d'accueil, la rubrique "A LA UNE" propose également différents communiqués. Le module MAPA a bien sûr été maintenu et sert toujours de support à la publicité des marchés à procédure adaptée **de moins de 90 000 € HT.**

Rendez-vous sur
www.maires88.asso.fr

REMERCIEMENTS

L'AMV 88 remercie
M. François VANNISON,
Ancien Député des Vosges,
Président du Conseil
Départemental, ainsi que les
Conseillers Départementaux
vosgiens, pour la mise à
disposition de personnels, de
locaux et d'équipements, qui lui
permet d'assumer, le plus
efficacement possible, ses
missions d'aide et de soutien
auprès des maires et présidents
de communautés vosgiens.